

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DANS LE NORD DU CANADA

Contexte

Une récente étude, intitulée *Corriger les inégalités*, a été réalisée par l'Association minière du Canada (AMC), l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils - Canada, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et la Chambre des mines du Yukon. Cette étude (qui avait déjà été présentée à des députés et des officiels du gouvernement) confirme l'importance des infrastructures qui sont essentielles pour permettre l'exploration minérale et le développement minier dans ces régions. Pour leur exploitation, les mines ont besoin de ports, d'électricité, de routes permanentes, de personnel, et de bien plus encore. Contrairement à leurs homologues méridionaux, les entreprises qui cherchent à investir dans des régions éloignées doivent prendre en compte des infrastructures coûteuses, mais essentielles. Parmi les principales conclusions de l'étude :

- Les mines de métaux communs ont affiché des coûts en capital 2,5 fois supérieurs à ceux de mines équivalentes situées dans des régions centrales.
- Pour les mines d'or, les coûts en capital sont deux fois plus élevés.
- Pour les mines de diamants dans les territoires, les coûts en capital sont supérieurs de 15 à 20 %.
- 70 % des hausses des coûts sont directement liés au manque d'infrastructures.
- Les coûts d'exploration varient en fonction de la distance des infrastructures de transport, le projet le plus éloigné ayant coûté six fois plus cher que celui le moins éloigné.

Les territoires et les régions nordiques de nos provinces sont propices à une exploitation minérale responsable. Dans de nombreux cas, le secteur minier représente la seule possibilité notable de créer de l'emploi et des revenus pour les gouvernements. Cette étude souligne surtout que les investissements stratégiques du gouvernement, que ce soit par un investissement direct dans les infrastructures ou par l'entremise de l'impôt, sont nécessaires pour stimuler tout accroissement significatif des nouveaux investissements.

Recommandations

- Un nouveau crédit d'impôt pour exploration minière pour les projets dans les régions éloignées et nordiques du Canada, soit de 25 % au lieu des 15 % actuels, ainsi que des incitatifs financiers pour que les coûts de forage et d'exploration initiale soient plus économiques.
- Un crédit d'impôt à l'investissement de base de 10 %, en plus de soit : 1) un crédit d'impôt à l'investissement 15 % pour les projets d'infrastructure admissibles, ou 2) une contribution à remboursement conditionnel de 25 % pour les investissements dans les infrastructures. Une

- certaine souplesse est nécessaire pour améliorer la viabilité économique des projets pour les entreprises dont la situation fiscale est limitée.
- L'établissement d'une banque d'investissement dans les infrastructures nordiques dans les territoires pour les projets d'infrastructure qui génèrent des avantages au public, mais qui ne répondent pas au critère d'« usage public » des programmes fédéraux existants.